Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260305-02062026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Date de convocation : 27 février 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 février 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 17
présents : 13
votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Thomas LE MONS, Mme Charlotte FAILLÉ, Mme Marie CARESMEL, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie Yvonne LESVIER, M. Frédéric TEXIER, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Marie-Laure PEZZOLA, Mme Laëtitia DELAHAYE, Mme Vanessa JUSSIENNE, M. Benoît DASSÉ, M. Cédric ALIX, Mme Anaëlle GOUGEON (arrivée à 20H05).
Était représenté : /
Étaient excusés : M. Bruno CARTIER, M. Alain BUISSON, M. François GAUTIER.
Le Conseil municipal a choisi Madame Marie-Laure PEZZOLA comme secrétaire.

Délibération n° 02-06-2026
Objet : Finances : comptes financiers uniques 2025

Monsieur le Maire laisse la Présidence à Monsieur Wilfried LE ROUZÈS, membre de la commission finances,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget de la commune d'Irodouër pour 2025 ;
Vu le compte financier unique 2025 dressé par le comptable public,

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Wilfried LE ROUZÈS, délibérant sur les comptes financiers unique de l'exercice 2025 dressés par le comptable public et Monsieur Mickaël LE BOUQUIN, Maire, qui s'est retiré de la salle pour le vote de ces comptes, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE les Comptes Financiers Uniques lesquels peuvent se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260305-02062026-DE

Budget communal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	1 814 379.05 €	560 566.73 €
REALISATIONS RECETTES	2 041 937.70 €	985 573.42 €
RESULTATS 2025	227 558.65 €	425 006.69 €
RESULTATS REPORTES 2024	93 591.99 €	- 402 627.34 €
RESULTATS DE CLOTURE	321 150.64 €	22 379.35 €
Total cumulé		**343 529.99 €**

Budget Maison de Santé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	68 980.08 €	146 286.14 €
REALISATIONS RECETTES	83 926.91 €	187 126.70 €
RESULTATS 2025	14 946.83 €	40 840.56 €
RESULTATS REPORTES 2024	- 12 894.26 €	39 434.17 €
RESULTATS DE CLOTURE	2 052.57 €	80 274.73 €
Total cumulé		**82 327.30 €**

Budget commerces :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	4 089.05 €	- €
REALISATIONS RECETTES	25 772.35 €	17 238.52 €
RESULTATS 2025	21 683.30 €	17 238.52 €
RESULTATS REPORTES 2024	- €	- 119 580.41 €
RESULTATS DE CLOTURE	21 683.30 €	- 102 341.89 €
Total cumulé	-	**80 658.59 €**

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser de la section investissement comme suit :

En dépenses d'investissement 121 485.72 € (budget commune)
En recettes d'investissement 90 585.00 € (budget commune)

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.